



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 24 MAI 2018**

**Date de convocation :**  
18/05/2018

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Naïma METLAINE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Bruno COSTA (à Caroline PAGÈS), Christelle VERNE (à Patrice RIU), Claudie SERRE (à Alain MARGALET), Florence PERAMON (Jérôme PARRILLA), Fatiha TAHARASTE (à Raphaël LOPEZ), Philippe PIQUÉ (à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en leur nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Céline SALGUERO, Sylvia OLIVE.

Mr Jérôme PARRILLA a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/25 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VALORISATION ET L'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU SITE DES ORGUES – ACCESSIBILITÉ PMR. SITE NATUREL CLASSÉ, LABEL QUALITÉ TOURISME DE FRANCE, QUALITÉ SUD DE FRANCE, TOURISME ET HANDICAP MALENTENDANTS ET MENTAUX, PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VALLÉE DE LA TET.**

Le site des Orgues, 2<sup>ème</sup> site visité des Pyrénées-Orientales, reconnu pépite par Grand Site Canigou, site naturel classé, propose un bâtiment d'accueil qui n'est plus adapté à la fréquentation actuelle (jusqu'à 1800 visiteurs par jour en saison forte). L'accessibilité des personnes handicapées est également défailante.

Proposer des locaux de qualité et adapté à tous les publics est une nécessité, tout comme améliorer l'esthétique du site en intégrant dans un bâti harmonieux tous les services (suppression d'un petit chalet bois de stockage). Développement de la médiation des publics.

Il s'agira notamment de répondre à la faiblesse soulignée dans l'obtention du label Sud de France en proposant des toilettes en nombre et accessibles aux personnes handicapées.

Les espaces extérieurs de la zone d'accueil seront également aménagés, avec signalétique, embellissement et accès PMR piéton de l'accueil vers le site.

Ce projet peut être soutenu par l'Europe (programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020), tout comme par la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Notre démarche s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement et de développement économique, l'enveloppe financière relative à l'aménagement précité est de **279 709,42 € HT**.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

– **APPROUVE** la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la valorisation et l'amélioration de l'accueil des Orgues, pour un coût de **279 709,42 € HT**.

– **VALIDE** le plan de financement suivant :

–

FEDER-FSE 2014-2020	49 %	137 113,50 €
Région Occitanie	31 %	86 654,50 €
Autofinancement	20 %	55 941,42 €

– **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 24 mai 2018

 Le Maire,  
  
William BURGHOFFER